Gervais de la Prise 1402,14769A
Case FRC 19096

LETTRE

De Mr. le Curé de St-Pierre de Caen, à Mr. le Curé de St-Nicolas de Caen.

QUELQUES dames de vos amies, mon cher confrère et ami, m'ont donné en différens temps de vos nouvelles par d'autres amies qu'elles ont, qui étant les vôtres plus particulièrement, ont l'avantage de vous voir. Vous ne doutez pas combien j'ai senti d'amertume de nous voir séparés les uns des autres. Mon opinion dans les questions qui nous ont divisés sur le serment que la puissance exigeait de nous, pour l'acceptation de la constitution civile du clergé, sanctionnée par le roi, ne m'a jamais séparé d'avec les pasteurs d'opinion contraire : je les ai toujours regardés comme les vrais pasteurs, dont les autres appelés pour les remplacer, d'après la loi qui les exilait et les déclarait destitués, ne pouvaient être que des desservans jusqu'à leur retour. Je l'ai dit, je l'ai écrit dans les temps de la plus grande terreur, et j'ai soutenu qu'une opinion contraire serait schismatique. J'ai conformé ma conduite à cette doctrine ; je n'ai communiqué avec tous les desservans que dans des cas de nécessité, sans jamais avoir fait aucune fonction dans leurs églises, ni les avoir engagés à en faire aucunes dans la mienne: ma conduite et mon opinion ont prévalu. Vos places vous attendent, et tous sont prêts à vous les abandonner, dès que vous reprendrez vos fonctions.

Nous voilà, mon cher confrère, arrivés à ces jours heureux, dont la suite pourra nous rendre utiles aux autres Il n'est plus question du passé, il ne faut envisager présentement que les besoins de l'église, et ceux de nos concitoyens.

THE NEWBERRY LIBRARY

malheureux. En nous soumettant à la constitution actuelle de l'État, qui est purement civile, vous pourrez sur-le-champ reprendre vos fonctions; nous aiderons à rétablir la paix. Et qui peut douter que par notre médiation, nous ne réconcilions, avec le Gouvernement, tous ceux qui s'en montreront dignes, et que nous ferons connaître comme tels ? Hatez-vous, en particulier, de rentrer dans vos fonctions: l'exemple de l'un éclaire l'autre. Nos grands-vicaires de Bayeux auraient dû avoir décidé cette conduite; ils gouverneraient, se montreraient les amis de leur patrie et de nos concitoyens exilés, dont ils deviendraient les médiateurs avec le Gouvernement actuel, dont l'esprit n'est pas celui des frères et amis qui nous ont fait tant de mal, et qui nous auraient détruits jusqu'à une totale extinction.

Venez me voir, dîner avec moi; nous irons à la municipalité faire votre déclaration d'acceptation de la constitution. Vous ferez vos fonctions dans mon église, jusqu'à ce que nous ayons, avec nos grands-vicaires de Bayeux, arrangé l'état de vos églises particulières. En attendant, la mienne sera la vôtre à tous, et le centre de notre réunion. Ecrivez-le à notre respectable abbé Daudibert, que j'aime sincèrement, comme il le sait bien. Je vous embrasse, et suis avec l'amitié qui nous a toujours unis, votre confrère et ami pour la vie.

Signé GERVAIS, curé de St-Pierre.

RÉPONSE

De M^r. le Curé de St-Nicolas, à M^r. le Curé de St-Pierre.

CHER AMI ET ANCIEN CONFRÈRE,

Heureux, du moins pour un temps, ceux qui, bien décidés à ne jamais reconnaître leur erreur, peuvent, par de fortes illusions, s'épargner les déchiremens d'une conscience éclairée! Je vous avoue que j'ai l'ame navrée de douleur, de voir ou d'entendre que vous continuez de vous complaire dans ce funeste et scandaleux état de léthargie. Toutes fois qu'il a fallu rendre justice à vos vertus morales, j'ai le premier élevé la voix pour réunir les suffrages en votre faveur; mais s'agit-il de s'exprimer sur vos principes de catholicité, alors je ne puis plus répondre que par des gémissemens. En effet, quels autres sentimens peut exciter la vue d'un ami qui s'enfonce de jour en jour dans le honteux bourbier d'un nouveau schisme, et qui s'obstine à replâtrer sans cesse ses écarts dans la foi, par des raisonnemens, ou plutôt de purs sophismes qui n'embarrasseraient pas des enfans du premier âge?

Prenons pour exemple le grand et fameux principe avec lequel vous avez toujours prétendu couvrir les torts et justifier les égaremens que vous reprochent les catholiques. Tout mortel, dites-vous, « d'après le texte sacré, doit » être soumis aux puissances supérieures : » *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.* Or, en prêtant les sermens que vous avez faits, et qui tous ont été suivis d'autant de parjures, vous avez obéi à ces puissances supé-

rieures ; donc vous avez rempli votre devoir et satisfait à la loi : voilà certainement votre principe dans toute sa force, et sans aucune altération.

Avant de réduire ce raisonnement à sa juste valeur, examinons dans quel sens Jesus-Christ a prétendu que l'on entendît ce divin précepte.

L'explication en est nettement renfermée dans cet oracle sorti de sa bouche : « rendez à César ce qui appartient à » César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu » : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.* Il nous y fait remarquer cinq choses :

La première, que la providence a établi pour gouverner le monde deux puissances supérieures ; savoir, une puissance divine ou spirituelle, et une puissance humaine ou civile ;

La deuxième, que tout mortel doit à chacune de ces deux puissances en particulier, une parfaite soumission dans ce qui lui appartient, c'est-à-dire, dans les choses qui sont de sa juridiction, de son ressort et de sa compétence ;

La troisième, de ne point rendre à l'une la soumission qui appartient à l'autre ;

La quatrième, que la destination, le but et la fin de la puissance humaine, est d'embrasser généralement et uniquement tous les objets civils et temporels ; que c'est à elle seule de faire des lois pour conserver les propriétés, la liberté et la vie des citoyens, de même que pour s'opposer aux abus et aux forfaits qui pourraient troubler le repos de la société, de lever des impôts pour les besoins de la patrie, en un mot, de procurer aux hommes tout ce qui est nécessaire pour le bonheur de la vie présente ;

La cinquième, que la destination de la puissance divine étant de leur procurer la félicité après cette vie, c'est à elle de leur indiquer les mesures convenables pour y parvenir, tel que l'accomplissement des divins préceptes et des vertus évangéliques, la pratique des sacremens, la participa-

tion aux saints mystères, l'exercice du culte divin, en un mot, de prononcer sur toutes les choses qui sont relatives à la religion.

Vu donc que les sermens sont des engagemens pris envers Dieu, qui intéressent la conscience, les vertus, les mœurs, le salut, c'est à elle de juger si ces sermens sont utiles ou nuisibles, avantageux ou pernicieux ; en conséquence, de les permettre ou de les défendre, de les prescrire ou de les proscrire.

Ces observations une fois posées et reconnues comme incontestables, établissons, d'après les règles d'une saine logique, le raisonnement dont vous vous prévalez, non pas comme vous le faites pour vous tromper, mais comme il doit être fait pour vous éclairer.

» Tout mortel doit être soumis aux puissances supérieu-
» res, soit divines, soit humaines, et à chacune dans les
» choses qui sont de sa juridiction, de son ressort et de
» sa compétence.

Or, la puissance divine et spirituelle, du ressort et de la compétence de qui dépendent les sermens, a fait les plus expresses défenses aux fidèles et aux pasteurs de les prêter, et ce, sous les peines les plus graves, d'anathème, d'excommunication, de censures canoniques : elle a déclaré indigne du ministère, et proscrit de son sein quiconque serait assez impudent pour y souscrire ; elle déclare toutes leurs opérations, toutes leurs fonctions, comme nulles ou sacriléges, etc. . . . . .

Or, au mépris de ces défenses rigoureuses, vous avez prêté ces sermens, vous avez méprisé ces menaces, ces censures, vous vous êtes moqué de la nullité dont elle a frappé vos opérations ; donc très-certainement et très-évidemment, vous avez désobéi aux puissances supérieures dans les choses qui étaient de leur compétence ; donc vous avez foulé aux pieds l'oracle de notre divin législateur.

C'est maintenant à vous de voir avec quelle sécurité

vous pouvez vous endormir désormais dans l'abyme où vous a précipité un aussi funeste aveuglement. Je ne crains point que vous puissiez effacer un seul mot, un point, une virgule de ce que je mets en avant.

En vain vous retourneriez-vous pour dire que la puissance civile vous les a ordonnés; vous venez de voir que J. C. vous a défendu de rendre à une puissance la soumission qui est due à une autre, et c'est précisément le piége où vous êtes tombé.

Si ce raisonnement avait besoin d'être fortifié; j'ajouterais qu'en suivant votre système erroné, il faudrait condamner les premiers fondateurs du christianisme, St. Pierre et St. Paul, qui, sous la tyrannie des Néron, pouvaient, par ce moyen, s'épargner les cruautés du martyre, puisqu'il ne tenait qu'à eux d'obéir aux volontés de cette puissance civile, au préjudice de la puissance spirituelle qui leur défendait d'y acquiescer dans ce qui concernait leur religion. J'en dis autant de ces milliers de héros des premiers siècles, qui, faute de cette condescendance, ont subi les tourmens les plus inouïs; j'en dis autant de cette multitude innombrable de vos confrères à vous-mêmes, vos collègues, ves contemporains et vos amis, qui se sont laissés poignarder sous vos yeux, précipiter dans les flots, servir de pâture aux monstres marins, exiler dans des terres étrangères, déchirer par des tigres et des lions dans les déserts de la Guyanne, plutôt que d'enfreindre les défenses de la puissance spirituelle.

Oseriez-vous dire qu'ils sont condamnables d'avoir fait ces sacrifices? Vous hasarderiez-vous à les traiter comme le fruit d'un pur entêtement? Non, encore une fois, puisque ce serait condamner la conduite de l'église, qui a regardé les jours de leurs supplices comme les jours de leur entrée triomphale dans le ciel, qui a institué des fêtes en l'honneur de leur héroïsme; ce serait tomber en contra-

diction avec vous-même, qui célébrez dans vos offices et dans votre église les mêmes solemnités.

Puis donc que vous êtes forcé de convenir que cette foule de généreux athlètes, en se conformant aux décisions de la puissance spirituelle, ont pris la seule et vraie voie qui les a conduits à la gloire et au bonheur, c'est pour vous une nécessité irrésistible de convenir qu'en tenant une route diamétralement opposée, vous ne pouvez parvenir au même terme.

Si vous n'ouvrez pas les yeux à la clarté d'un raisonnement aussi lumineux, je ne crains pas de le dire, ou la religion chrétienne n'est qu'un fantôme, ou votre état est désespéré.

L'invitation gracieuse et amicale que vous me faites d'aller me réunir à vous pour offrir de l'encens dans votre sanctuaire à la divinité du nouveau culte, est une tentation que je n'ai eu aucune peine à vaincre ; il n'en est pas moins vrai, j'en ai été sensiblement humilié. Vous me prouvez par-là que vous me regardez comme un chrétien insouciant qui flotte, à tout vent, de doctrine, et qui s'embarrasse fort peu sur quel côté la tempête doit le faire échouer : *omni vento doctrinæ fluctuantur.* Quel personnage, grand Dieu, me proposez-vous de faire ! Quoi, aller recueillir le mépris général de toute une cité et des cantons qui l'environnent, faire pleuvoir sur moi une nuée de persiflages, de huées, de crachats : non, je ne consentirais à un pareil sacrifice, que si, ayant eu le malheur de m'écarter du sein de la catholicité, il fallait, pour rentrer en grace avec l'église, subir ces opprobres et ces ignominies.

Je suis mémoratif que c'est pour la seconde fois que vous me faites pareille sollicitation. Les moyens que vous me proposiez dans votre lettre, pour m'engager à y consentir, étaient trop contraires à la candeur et à la bonne foi, dont j'ai toujours fait profession, pour me rendre à vos instances. Vous me proposiez, pour donner plus de latitude à ma conscience, d'imiter le célèbre Horace, poëte

romain qui, tout en croyant qu'il n'y avait qu'un Dieu, cependant lorsqu'il s'énonçait en public parlait le langage du peuple, comme s'il eût cru qu'il y en avait plusieurs. Vous me citiez à ce sujet son ode commençant par ces paroles: *Parcus Deorum cultor*, etc.... Le caractère de duplicité et d'hypocrisie ne s'accorderait nullement avec la franchise d'un vrai chrétien : j'ai préféré à la conduite d'Horace, la digne maxime de l'apôtre St. Paul, dans laquelle il est dit que la foi catholique, pour sanctifier les ames, doit prendre sa racine dans le cœur des fidèles, et que les fruits qu'elle produit paraissent sur leurs lèvres : *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.* Cette méprise de votre part, que je regarde comme le fruit de l'inattention, m'est trop sensible et me paraît trop humiliante pour vous, pour m'y arrêter plus long-temps.

Vous avez toujours soutenu, dites-vous, même dans les temps les plus orageux, « que les pasteurs et les bénéfi-» ciers étaient toujours les vrais titulaires, malgré leur proscri-» ption, et que ceux qui les remplacent ne sont que de » simples desservans ».

Votre première assertion est de toute vérité, puisqu'il est décidé par les Sts. Canons qu'ils ne peuvent perdre leurs titres que par la mort, la démission, ou quelque jugement criminel. Mais ici renaît un nouvel embarras pour moi de vous concilier avec vous-même : la puissance spirituelle déclare d'un côté qu'ils conservent leurs titres, la puissance civile prétend de l'autre qu'ils les ont perdus. Vous adoptez donc les décisions de l'une par préférence aux décisions de l'autre ; et lorsqu'il est question des sermens, vous adoptez les décisions de la puissance civile par préférence aux décisions de la puissance spirituelle ? C'est bien-là, j'espère, chanter la palinodie, ou, ce qui revient au même, souffler le froid et le chaud dans le même temps.

Quant à votre seconde assertion, où vous regardez ceux qui remplacent les titulaires comme simples desservans, il

s'en faut bien bien que nous soyons d'accord sur ce point ; car enfin, pour desservir une place vacante quelle qu'elle soit, il faut être revêtu d'un pouvoir et d'une commission émanée d'une autorité légitime ; sans quoi, comme le remarque le grand apôtre, de quel droit feront-ils les fonctions sacrées du ministère, s'ils ne sont envoyés : *Quomodò prædicabunt, nisi mittantur* ? Or, dès qu'ils sont jureurs, bien loin d'être envoyés et députés par une autorité légitime, au contraire ils en sont formellement exclus, leurs opérations regardées comme nulles ou sacriléges, ainsi que nous l'avons dit et qu'il est convenu ci-dessus.

Voici une seconde conséquence confirmative de la précédente, et qui dérive de votre même déclaration. De votre aveu, « les ministres catholiques, quoique proscrits, conservent toujours leurs titres canoniques, c'est-à-dire, la plénitude de leur juridiction spirituelle ; » c'est donc de cette seule source, pure et légitime, que doivent encore émaner actuellement les pouvoirs nécessaires pour les fonctions sacrées. Ceci posé, de quel œil doit-on considérer ces hommes téméraires, qui, sans être revêtus de ces véritables pouvoirs, osent s'ingérer dans l'administration des sacremens, dans la célébration des saints mystères, l'exercice du culte religieux, etc, sinon comme autant d'empyriques ou charlatans qui, par des soporifiques, endorment leurs malades, et les tuent au lieu de les guérir ? Ne prenez point ceci pour une invective, ces sentimens sont loin de mon cœur ; mais c'est l'esprit et la doctrine de l'église universelle : elle nous déclare formellement, par son organe, le saint concile de Trente, qu'on ne doit point les regarder comme de vrais ministres, mais bien comme des usurpateurs de mauvaise foi, qui ne se sont décorés de leurs prétendues dignités sacerdotale, pastorale, épiscopale, que par intrigue, audace, intérêt, ambition, insubordination et autres moyens réprouvés par la religion : c'est ce qu'exprime éminemment ces paroles : *Declarat sancta synodus hos non*

ministros, sed fures et latrones habendos esse ; on doit donc les assimiler à des ceps de vignes qui, étant détachés de la tige, ne peuvent plus apporter aucun fruit.

Si cette dernière comparaison ne vous paraît pas juste, inscrivez-vous donc en faux contre le divin législateur, car c'est de sa propre bouche que cet oracle est sorti : *Sicut palmes non potest ferre fructum nisi permanserit in vite, sic et vos nisi in me manseritis.*

Maintenant je voudrais savoir de quel droit vous prétendez raturer, dans les archives de l'église, les noms odieux de brigands et d'usurpateurs dont elle qualifie ces sortes de ministres, pour y substituer les noms radoucis de desservans. Par quelle autorité voulez-vous effacer du code évangélique ? les expressions dont Jesus-Christ se sert pour les signaler, et y en subroger d'autres précisément contraires. Tandis qu'il les appelle et les regarde lui-même comme des branches mortes et infructueuses, comment osez-vous lui donner un démenti, en les appelant des branches vives, et propres à porter du fruit ? Est-il possible, grand Dieu ! que mon amitié pour vous me rende si sensible à d'autres tristes égaremens de votre part !

Une chose me pèse sur l'esprit en ce moment, c'est de savoir en quelle qualité vous avez reçu dans votre église, les portes ouvertes à deux battans, un individu ayant la mitre sur la tête et la crosse à la main ; reçu humblement sa bénédiction pontificale à l'entrée de votre temple, conduit avec respect par la main dans votre chaire, pour entendre ses documens, et de-là introduit au pied de votre autel, pour y brûler conjointement de l'encens à la divinité ? Est-ce en qualité de desservant ? mais nous venons de dire que l'église lui avait refusé tout pouvoir, et le regardait comme inapte à toutes fonctions sacrées ; était-ce comme titulaire evêque du rocher du Calvados ? mais jamais il n'y eut d'évêque ni de ce titre ni de ce nom, dans les annales de l'église. Nous avons su de science certaine que cet

individu, à l'exemple de Fauchet, son intrus prédécesseur, a fait l'impossible, à l'article de la mort, pour rétracter son erreur, et reconnaître qu'il n'avait absolument aucun pouvoir, Nous connaissons le prêtre catholique qu'il a demandé avec instance dans ses derniers momens, pour déposer cette déclaration dans ses mains. Graces en soient rendues aux charitables confrères qui l'entouraient, il n'a pu effectuer son vœu ; ils ont préféré la perte de son ame au déshonneur dont les aurait couverts une pareille rétractation ; c'est donc, au fond, à une ombre, à une effigie pontificale à qui vous avez rendu tous les honneurs épiscopaux? Mais je passe promptement sur ce trait, le souvenir m'en afflige.

J'ai lu d'abord avec plaisir que vous n'avez point voulu communiquer avec les jureurs dans leurs églises, pour ne point leur donner occasion de venir célébrer avec vous dans la vôtre. Cette répugnance annonçait naturellement ou le mépris que vous aviez pour cette caste, ou la honte de faire corps avec elle ; mais quand je vous ai vu, au moindre bruit qui se répandait dans le public sur l'espoir de votre retour, recourir à la voie de l'impression pour démentir cet honorable soupçon, et manifester que vous étiez attaché plus que jamais à ce parti ; c'est alors que votre conduite devint pour moi un problème insoluble ; car de deux choses l'une : ou vous avez honte de faire corps avec eux, ou vous vous en faites honneur. Si vous en avez honte, pourquoi publier authentiquement que leurs sentimens sont les vôtres, et que vous ne faites qu'un avec eux ? Au contraire, si vous vous en faites honneur, pourquoi répugnez-vous, et avez-vous une espèce de honte qu'ils fassent corps avec vous, puisque vos sentimens sont les leurs ? Eh ! de quelle feuille, grand Dieu ! vous êtes vous servi pour faire cette réclamation ? De celle, hélas ! qui était consacrée à propager des horreurs et monstruosités contre les mœurs et la foi. Oui, mon sang s'est glacé, lorsque j'ai vu votre nom, ce

nom respectable, fait pour être couché dans les annales de l'église, sur la liste des vrais pasteurs, des légitimes successeurs des apôtres, des sincères disciples de Jesus-Christ, des colonnes de la religion, dans les mêmes pages où l'impie traçait ses blasphèmes et ses sacriléges ; l'incrédule les absurdités des Lucrèce et des Epicure ; l'homme immoral, ses soutiens, qu'il n'y avait aucune différence entre le bien et le mal, le sort des humains et des animaux après la mort ; l'illuminé ses rêveries sur la création des mille mondes avant le nôtre, et des mille autres après ; le vaporeux, ses assurances d'avoir vu et entendu des meutes bruyantes de chiens courant faire la chasse aux loups et aux sangliers dans les forêts de la lune : à ce spectacle, dis-je, j'ai hâte que les jours, les mois, les années s'accumulent et s'entassent les uns sur les autres pour couvrir par leur ombre les taches que pareille conduite a empreintes sur votre mémoire.

Que vous êtes heureux de pouvoir vous persuader que le flambeau de la foi va répandre ses rayons sur notre horison ! Quoi ! à la vue de la hiérarchie ecclésiastique dissolue, de nos temples démolis, des pierres du sanctuaire dispersées, des chaires chrétiennes arrachées, jetées au feu, des sacremens anéantis, des moindres signes de religion sévèrement punis, défendus, des ministres massacrés, déportés, chassés de leurs asiles, sans aucune ressource ni moyens d'exister, vous pouvez prendre sur vous d'assurer que la religion est sur le point de reparaître dans sa splendeur ! Quel contraste entre votre conviction et la mienne !

Mon cher ami et ancien confrère, il s'en faut bien que nous soyons arrivés à cette heureuse époque. Il ne nous reste donc qu'à élever des mains suppliantes vers le souverain dominateur de l'univers, de conjurer cet arbitre absolu des destinées humaines d'inspirer aux chefs de la nation le sublime projet de rendre au premier empire du globe son antique splendeur, de restituer à ses infortunés habitans la plus précieuse et la plus chérie de leurs propriétés, leurs

temples, leurs autels, leur auguste hiérarchie; de rétablir, par le libre exercice du culte catholique, leur glorieuse correspondance avec le ciel Ce vœu est d'autant plus digne des ministres de l'autel, qu'il n'a pour but que la félicité du peuple français, et l'immortalité de leurs auteurs. Soyez assuré que mes sentimens pour vous sont toujours ceux d'un sincère et tendre ami.

Promettez-moi de secouer tout préjugé, après avoir lu et pesé cette réponse; alors je m'en rapporte à votre candeur, et vous laisse le maître de décider duquel de vous ou de moi la dialectique est en défaut: pendant ce temps je dirai souvent à Dieu, comme je l'ai déjà dit, la prière de l'aveugle de l'évangile: Seigneur, ouvrez les yeux à mon ami: *Domine, fac ut videat*; et celle de David: Mon Dieu, ne permettez pas qu'il s'endorme dans le sommeil de la mort, faites-lui voir la lumière: *Domine, illumina oculos ejus, ne unquam obdormiat in morte.*

RAISONNEMENT FINAL,

Pour couper pied à toutes discussions sur cette matière.

C'est un crime aux yeux de la religion de ne pas prendre le parti le plus sûr, quand il s'agit d'assurer le sort de son éternité: *In dubiis pars tutior est eligenda.* On entend, par le partir le plus sûr, celui sur la certitude duquel les parties, même opposées, sont d'accord; au contraire, le parti moins sûr est celui sur la certitude duquel elles ne le sont pas: or, M. le C. de St.-Pierre et ses adhérens sont d'accord que les fonctions saintes et sacremens administrés par les prêtres catholiques ou insermentés sont légitimes, et ne peuvent être réitérés; au contraire, les prêtres catholiques soutiennent, avec l'église, que ces mêmes fonctions et sacremens administrés par les assermentés, sont nuls ou sacrilèges; par conséquent M. le C. de St.-Pierre et ses adhérens,

faute de se conformer à l'opinion des prêtres catholiques ou insermentés, restent, de leur propre aveu, eux et leurs fonctions, entachés de crimes aux yeux de la religion.

C'est en partant de ce principe infaillible, que Henri IV se décida sur le choix de sa religion, après les conférences tenues en sa présence et par son ordre, entre les ministres protestans et les docteurs catholiques. Tous débats finis, il demanda aux ministres protestans : convenez-vous qu'on puisse se sauver dans la religion catholique ? oui, Sire. Vous, docteurs catholiques, convenez-vous aussi qu'on puisse se sauver dans la religion des protestans ? non, Sire, la foi est une, et ne peut se partager : *una fides* ; en ce cas, repartit le monarque, mon choix est fait, je vais prendre le parti le plus sûr. Ce raisonnement, aussi simple que solide, est porté jusqu'au dernier degré de conviction, par le cardinal de Polignac, dans son poëme de l'anti-lucrèce.

OBSERVATIONS.

Motifs qui m'ont fait consentir à l'impression.

1°. M. le C.., de St-Pierre n'a point fait de mystère de la lettre dont il m'a honoré, je le tiens de personnes dignes de foi ; il n'avait garde de vouloir en faire, puisqu'il me recommande de communiquer ses intentions aux grands-vicaires de Bayeux ; je ne devais donc pas en faire un de ma réponse, d'autant moins que ce silence aux yeux du public, aurait pu passer comme un défaut de moyens pour la cause que je défends.

2°. Cette mesure m'offre l'occasion flatteuse de proclamer ses excellentes qualités, auxquelles je rends un bien sincère ommage.

3°. A force de rêver sur ses instances réitérées, elle se sont présentées à mon esprit, comme les gémissemens d'un ami

qui cherche une main charitable, pour lui aider à déchirer le fatal bandeau qui lui cache la lumière. A cette touchante pensée, mon cœur s'est ému ; j'ai donc repris la plume, mais pour la dernière fois, afin de lui procurer les secours qu'il semble exiger de moi. Fasse le ciel qu'à l'aide de ces moyens, il puisse s'élever au-dessus de ce funeste préjugé qui le retient dans les ténèbres! Il est trop juste pour s'offenser de cette expression, car il sait, comme moi, que le préjugé n'est pas toujours un crime, mais souvent une faiblesse, dont les ames les plus pures ne sont pas toujours exemptes.

4°. Par cette voie de publicité, nombre de personnes intéressantes, auxquelles il a fait parvenir la même invitation qu'à moi, seront à portée de peser les raisons de part et d'autre, et de ne se décider qu'en connaissance de cause. La religion, toujours vraie, rejette toute conversion qui n'est point le fruit d'une pleine conviction, ce qui n'est possible que quand ceux qui cherchent la vérité ont sous les yeux la question débattue sous tous les rapports. L'immoral et chancelant Voltaire, après avoir exposé à sa prétendue *uranie* ce que l'impiété lui suggéra de plus captieux contre la religion chrétienne et son auteur, lui fit part en même temps de ce que la force de la vérité, et la voix presque éteinte de sa conscience, lui arrachèrent en sa faveur, après quoi il lui laissa le libre choix.

5°. Il peut se faire que mon ami, balançant de nouveau ces moyens dans le secret de son cabinet, et dans la sérénité de son ame, ils fassent sur son esprit la même impression que sur le mien, c'est-à-dire, qu'ils le rattirent sur la ligne de la catholicité, comme ils ont eu la force de m'y fixer et de m'y retenir.

6°. De toutes parts on est bien prévenu que son erreur n'est qu'apparente, et nullement dans son cœur. Qui peut mieux le témoigner que moi ? On a vu ci-dessus qu'il y a quelques années ce digne confrère, par un mouvement d'affection, dont je lui tiens bon compte, afin de me sous-

traire aux fers de la persécution, me proposa, par écrit, d'imiter la conduite d'Horace, un des sages de l'ancienne Rome : il est bon de savoir que ce savant personnage vivait dans des temps à-peu-près les mêmes que les nôtres. Pour sauver sa vie, il fallait dissimuler sa croyance. Lors donc qu'il était retiré dans ses foyers, bien convaincu par sa raison, de l'unité d'un Dieu, il n'adorait en secret que lui seul, c'était sa foi personnelle : au contraire, paraissait-il en public, alors terrorifié par la frénésie d'un peuple fanatique et superstitieux, il adorait les divinités payennes ; c'était la foi populaire ; puis donc qu'il a pris et suivi Horace pour modèle, j'ai eu raison de dire, en faveur de sa justification, du moins dimidiaire, que son erreur n'est qu'apparente comme l'était celle d'Horace, et qu'elle n'est pas plus dans son cœur qu'elle ne fut dans celui de ce grand homme.

Mais aujourd'hui que le poignard de la tyrannie n'est plus posé sur la poitrine des malheureux prêtres et pasteurs ; aujourd'hui que les ames les plus craintives sont libres d'énoncer leurs vrais sentimens sur la foi, la reconnaissance est un devoir. Pourquoi ne le presserais-je pas de déclarer publiquement les siens, d'en élaguer, d'en désavouer ce qui pourrait être contraire à l'esprit et aux décisions de l'eglise ? Pourquoi ne le réforcerais-je pas de faire une démarche qui, quoiqu'un peu pénible à la nature, mais exigée par la grace, verserait dans son ame des consolations inouïes, le comblerait de gloire le reste de ses jours, en couvrant de lammes d'or la tache de son erreur ?

Ah ! c'est alors qu'il serait au comble de sa joie, la liberté du culte étant une fois sans entraves, de voir, ainsi qu'il le désire, son église servir de centre de réunion au respectable clergé de ce diocèse ; c'est alors qu'il entendrait dans un saint enthousiasme les voûtes et les collatérales sacrées de ce temple, retentir des vives acclamations de tout un peuple attendri par cette auguste cérémonie ; alors même

il remarquerait avec la plus sensuelle émotion les pavés de ce divin asile, depuis le portique jusqu'au sanctuaire, arrosés par des larmes d'alégresse, auxquelles il serait forcé de mêler les siennes.

Qui peut douter qu'à son exemple, fidèles, prêtres, pasteurs, égarés par les mêmes motifs, n'accourussent en foule pour rentrer dans le bercail dont ils s'étaient écartés? Qui pourrait voir un aussi ravissant spectacle sans tomber en extase? Plus de discordes entre les chrétiens; ô la céleste harmonie! Tous les cœurs et toutes les voix réunis, répéteraient d'un commun accord ce divin cantique : « qu'il » est beau, qu'il est charmant, qu'il est délicieux de ne faire tous qu'une seule famille, pour glorifier le tout-puissant, et chanter les dons de sa miséricorde : » *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum* !

Soupçonner que ce bon pasteur refusera cette voluptueuse satisfaction à la multitude de ses concitoyens, c'est donner à croire que cette charité et cette douceur, qui lui sont si naturelles, seraient changées en dureté pour eux, en insouciance pour lui, et en dédain pour les soupirs de l'église, cette tendre mère qui lui tend les bras et l'appelle pour le presser sur son sein. Désespérer de cet heureux succès, ce serait penser qu'il ne resterait plus dans les trésors de la divinité, de ces graces triomphantes qui rappelèrent de ses égaremens dans la foi, le célèbre *Fénélon, archevêque de Cambrai* : on sait que ce digne prélat, aussi rayonnant de gloire par l'abjuration publique de son erreur, qu'il fut obscurci par sa chute, mérita par son obéissance de devenir l'honneur de l'église gallicane, et l'ornement de la France entière. Il ne serait donc plus de ces graces fortes, qui arrachèrent du sein du protestantisme où il était né, le profond *Duperron*, pour en faire une colonne inébranlable de la catholicité; il ne serait donc plus de ces graces onctueuses, qui tout récemment, il n'y a pas un lustre, relachèrent la morgue philosophique de l'incomparable *Laharpe*, cet

émule transcendant de Rousseau, des Raynal, etc.... Toute la France est témoin que depuis qu'il a ouvert les yeux aux rayons de la foi, il est devenu, par des écrits tracés avec sa plume de feu, le flambeau ou le fléau des prétendus philosophes, dont, peu de jours avant, il était regardé comme le prince et le coriphée. Je me borne à ces exemples, que je pourrais multiplier: mon honorable confrère, déjà distingué par la droiture de son cœur, n'a plus besoin, pour se parfaire, que de modèles qui se soient signalés par la vaste étendue de leurs connaissances, et la sublimité de leur esprit.

Quelque attendrissant que fût pour moi le brillant spectacle de son retour à la vérité, je n'aurais jamais la sotte vanité de l'attribuer à la supériorité de mes lumières sur les siennes : je fonde tout mon espoir sur les ressources de la divine miséricorde. L'oracle sacré nous apprend que quand les temps marqués par la providence sont arrivés pour en faire éclater des prodiges saillans, elle se sert des êtres les plus frêles pour ébranler, courber et abattre les êtres les plus forts : *Elegit Deus infirma mundi, ut confundat quæquæ fortia*, comme nous le voyons dans la lutte victorieuse du chétif David contre le formidable Goliath; dans la conversion étonnante, opérée par d'ignares apôtres, sur les beaux génies du savant siècle d'Auguste.

Quelqu'un, plus prévenu qu'instruit après la lecture de cette réponse, me taxera peut-être de faux patriote.

A cette incrimination anticipée, je réponds que je ne m'honorerai jamais de ce titre, pris dans le sens que lui donnent certains esprits grossièrement ignorans, ou singulièrement exasperés : au contraire, je gémis et les larmes m'échappent, d'entendre prodiguer un nom aussi noble et aussi glorieux à des êtres qui ne sont propres qu'à en ternir l'éclat. Quoi! j'appellerai patriotes ces hommes méchans et dénaturés, qui ne trouvent point de jouissance plus douce que de voir ou faire répandre du sang et des larmes!...

Quoi ! patriotes , ces hommes barbares, qui , sous une forme humaine , cachent toute la férocité de l'ours et du tigre ! .. Quoi ! patriotes , ces hommes fangeux , qui , par des vociférations sales et obscènes , des proclamations impies et sacriléges , des hurlemens blasphématoires , corrompent la pureté de l'air qui circule sur nos têtes ! .. Quoi ! patriotes , ces ames de boue , ces hommes dissolus , qui , portant avec eux , par-tout où ils se traînent , l'odeur infect du crime , le venin de l'irreligion , le poison de l'incrédulité , y propagent la dépravation des mœurs , épidémie sans contredit beaucoup plus nuisible , non-seulement au bonheur , mais à l'accroissement , à la salubrité , à la conservation de l'espèce humaine , que ne le sont les exhalaisons fétides des corps cadavreux qui se putrifient dans la plaine ! .. Quoi enfin ! patriotes , les vrais désolateurs , les vrais destructeurs , les vrais diffamateurs de leur patrie.

Ah ! lorsque je voyais , mais , grace à Bonaparte , ces jours funèbres sont eclipsés , des individus de cette espèce se targuer , se décorer avec audace du louable et brillant renom de patriotes , ayant les mains encore toutes dégoutantes du sang innocent de leurs concitoyens , voisins , amis , bienfaiteurs , charitables pasteurs , qui le croira , celui même de leur plus proche consanguinité : oui , ce spectacle était à mes yeux mille fois plus révolant et plus ridicule , que ne le serait celui d'un hideux squelette revêtu d'une riche draperie ou d'un superbe manteau d'écarlate.

Mais veut-on restituer à l'expression *patriote* sa signification naturelle ? Consent-on à désigner seulement par ce mot , comme en convient celui qui sait sa langue , des hommes honnêtes et pacifiques bienfaisans envers tous , incapables d'aucun ressentiment quelque fondé qu'il soit , non plus que d'aucun soulèvement populaire... des hommes qui , comme les braves légions thébaines , préfèrent de se faire immoler pour la foi de leurs pères , plutôt que de faire des victimes de leurs persécuteurs... des hommes

qui réfèrent à la justice éternelle la vengeance dont elle s'est réservée le droit, de ces noirs forfaits qui ont empreint sur le beau lustre de la nation française des taches ineffaçables... des hommes enfin pénetrés de respect pour la présence et de vénération pour le culte d'un Dieu dont ils savent que les regards sont continuellement fixés sur les actions des mortels ; d'un Dieu dont le profond silence sur les furies et le désordre des passions humaines, est plus terrible et inquiétant à leurs yeux, que ne le seraient à leurs oreilles tous les éclats de son tonnerre.

Il est important d'ajouter ces derniers traits au tableau d'un parfait patriote, parce que sans eux il ne serait qu'débauché, et que d'ailleurs ces deux vérités religieuses sont aussi puissantes que nécessaires pour arrêter les débordemens de ceux qui ne le sont pas. Veut-on toucher au doigt, cette lugubre, mais invincible vérité ? qu'on calcule, que l'on pèse la quantité et la qualité des fléaux, désastres, énormités, crimes monstrueux commis sur le sol français, depuis dix années seulement que le flambeau de la religion a commencé à s'y éteindre, devant ceux qu'elle a réprimés pendant quatorze siècles qu'elle a éclairé, par sa divine lumière, ses diverses contrées sur leurs devoirs, et l'on verra de quel côté la balance aura baissé.

Ainsi donc, qu'on rattache au terme patriote ces idées naturelles, à l'instant je monterai sur les toîts pour réclamer solemnellement cet honorable titre ; d'autant plus volontiers qu'être patriote en ce sens, c'est être à-peu-près un vrai chrétien.

L'anecdote suivante fera voir que cette interprétation n'a point cru dans ma tête, mais qu'elle date de bien plus loin... L'empereur Constantin voulant discerner parmi ses courtisans, ceux qui méritaient sa confiance, de ceux qui n'en étaient pas dignes, leur enjoint à tous, sous peine de disgrace, de renoncer à leur Dieu et à leur religion. A peine ceux qui n'étaient attachés à sa personne que par

l'appétit des richesses, ou la soif des honneurs et des dignités, eurent-ils prêté cet horrible sèrment, qu'il les chasse honteusement de sa présence ; retient seulement à ses côtés ceux à qui le point d'honneur et le cri de la conscience ne permirent point de condescendre à cette criminelle bassesse. Sa raison fut, que quiconque n'est point fidèle à son Dieu et à sa religion, ne le sera point aux puissances qui le gouvernent, ni à sa patrie.

Sa réponse est la mienne, car de la saine maxime de ce souverain, il suit que tout serment que la religion repousse, loin de prouver que l'on est patriote, démontre, au contraire, que très-certainement on ne l'est pas.

La prudente et précieuse déclaration que les consuls viennent de publier, par l'organe d'un ministre réfléchi, qui ne veulent plus entendre parler de serment, fondés sans doute, et avec raison, peut-être même par leurs propres expériences, sur les motifs de Constantin ; cette déclaration, dis-je, est une preuve convaincante que les esprits justes, malgré l'intervalle des siècles qui les séparent, se rencontrent toujours sur les mêmes points de sagesse et de vérité. Nous n'avons donc, mes consors et moi, qu'à nous applaudir d'avoir pensé comme eux sur ce point important.

France ! reçois de mes lèvres la loyale protestation de tous les fidèles et prêtres catholiques ou insermentés. Nous te reconnaissons pour être notre véritable patrie : nous te chérissons comme notre propre mère : nous aimons tous nos cohabitans, sans exception, comme autant de frères conçus et formés dans le même sein : nous jurons sur l'évangile, notre unique boussole, d'oublier tous les outrages qu'on nous a faits, comme on oublie dans un malade convalescent, les traits convulsifs et même les coups mortels de son délire et de son extravagance.

Tu n'as qu'à parler ; le reste de nos misérables dépouilles, nos médiocres talens, nos corps, notre sang, nos prières et nos vœux, tout est à toi ! Nous n'avons aucun sa-

240

crifice à te refuser, hors celui de notre religion, que nous conservons pour ton bonheur et ta gloire.

Nota. Les additions que j'ai pu faire dans ma réponse ne doivent déplaire à personne; la vérité est un bien qui appartient à tout âge, tout sexe, tout état, au simple comme au plus instruit; j'ai donc cru remplir, tout à-la-fois, un devoir de charité et de justice, de la faire parfaitement connaître à tous : *Qui vult decipi, decipiatur*, c'est-à-dire, malheur à celui qui se bandera les yeux pour ne pas voir la lumière.

Salut évangélique,

Signé BONHOMME.